

Le 10 décembre 2007

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017
Commentaires du Distributeur sur les demandes d'intervention
Dossier Régie : R-3648-2007
Notre dossier : R000263 YF

Chère consœur,

La présente donne suite à notre envoi du 5 décembre 2007 dans le dossier décrit en rubrique.

Dans la nôtre susdite, nous avons le commentaire suivant:

ROÉÉ

L'intéressé « souhaite que la contribution en puissance de la filière éolienne soit évaluée dans les meilleurs délais afin de tenir compte de sa réelle valeur lors de choix futurs de nouveaux moyens de production ». Avec respect, l'examen détaillé de cette question est prématuré d'autant plus que le nombre d'éolienne actuellement en production est encore trop faible. D'autre part, le Distributeur rappelle qu'il ne fait pas le choix de moyens de production et qu'il ne prévoit pas lancer d'appels d'offres ouverts à toutes les sources avant longtemps.

Nous vous prions de substituer le commentaire ci-haut par celui-ci:

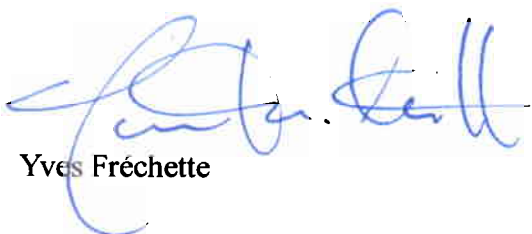
ROEE

L'intéressé « souhaite que la contribution en puissance de la filière éolienne soit évaluée dans les meilleurs délais afin de tenir compte de sa réelle valeur lors de choix futurs de nouveaux moyens de production ». Avec respect, l'examen détaillé de cette question est prématuré d'autant plus que le nombre d'éoliennes actuellement en production est encore trop faible.

En ce qui concerne les besoins en énergie le Distributeur rappelle qu'il ne fait pas le choix des moyens de production, qu'il ne prévoit pas lancer d'appels d'offres ouverts à toutes les sources sur l'horizon du plan d'approvisionnement en cause et que la satisfaction de ceux-ci sera essentiellement encadrée par les règlements du gouvernement relatifs à l'énergie éolienne.

Quant aux besoins en puissance, tel que mentionné à la preuve, un appel d'offres pour de nouveaux approvisionnements en puissance sera envisagé, lorsque les besoins seront bien circonscrits et que certaines alternatives auront été examinées (HQD-1, Document 1, page 43).

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

/nm

cc : Intéressés (par courriel seulement)